

**DOCUMENT NUMÉRO 4**

**PARTIE DU TERRITOIRE FORMÉE DU LOT NUMÉRO  
1 217 719 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CRITÈRES**

## **CHAPITRE I**

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- 1.** Le présent document établit les critères que doit respecter tout plan de construction ou de modification d'un bâtiment soumis au conseil d'arrondissement relativement à la partie du territoire visée à l'article 939.35.
- 2.** La partie du territoire visée est localisée à l'est de l'avenue du Sanctuaire, au sud de la rue Saint-Victorien, à l'est de l'avenue des Martyrs et au nord du boulevard Sainte-Anne.

Les objectifs et critères énoncés au présent document établissent un cadre réglementaire permettant d'autoriser un projet qui permet d'optimiser l'usage industriel existant tout en tenant compte du milieu résidentiel environnant. Sa réalisation doit permettre l'atteinte des objectifs suivants :

- 1° encourager la consolidation d'une industrie de faible impact en permettant un agrandissement qui respecte le milieu résidentiel contigu;
- 2° viser une implantation qui s'harmonise avec le milieu et qui contribue à la création d'un environnement urbain attrayant;
- 2° privilégier la conservation de la végétation existante et prévoir la plantation d'arbres et d'arbustes afin d'améliorer le paysage du quartier résidentiel;
- 3° optimiser l'aménagement des aires de manœuvre des véhicules afin de maximiser la superficie de l'aire verte et la conservation des arbres.

## **CHAPITRE II**

### **CRITÈRES**

#### **SECTION I**

##### **IMPLANTATION DES BÂTIMENTS**

- 3.** Le bâtiment projeté assure une continuité de la trame urbaine par leur implantation sur le boulevard Sainte-Anne, notamment en ayant une marge avant inférieure à celle prescrite pour la zone 55161Mb.

#### **SECTION II**

##### **AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**

- 4.** Une aire de chargement et de déchargement doit être entourée de végétation afin d'en atténuer l'impact et être conçue de façon à minimiser sa présence visuelle à partir des lots adjacents.

**5.** Dans la cour avant du lot, un aménagement paysager de qualité avec des arbustes et des arbres devrait être maintenu afin de bonifier l'aire verte et d'améliorer le paysage à partir du boulevard Sainte-Anne.